

Épreuves d'entrée 2025/2026
Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES)
Dominante « Art de la marionnette »

Conditions d'inscription

- Avoir au minimum 18 ans
- Être titulaire d'un Brevet d'Études Théâtrales délivré par un Conservatoire ou niveau équivalent : Le jury d'admission étudie le dossier du candidat non titulaire du BET et peut accorder, après l'étude du dossier de l'élève et sur base de validation d'acquis antérieurs, une équivalence de niveau.
- Participer au stage d'audition obligatoire organisé **les lundi 15, mardi 16, mercredi 17 septembre 2025, de 9h30 à 17h** - Auditorium Henri Dutilleux.
- Réussir l'examen d'entrée en CPES dominante « Marionnette » organisé le **lundi 22 septembre 2025**, Auditorium Henri Dutilleux (horaires sur la convocation).

Contenu de l'examen d'entrée en CPES

MARIONNETTE (épreuves spécifiques)

Date des épreuves : Lundi 22 septembre 2025 à 14h

1/ Une scène avec marionnette ou objets (5' max)

THÉÂTRE & MARIONNETTE (épreuve commune)

Un entretien avec le jury (d'une durée maximale de 15 minutes) permettant d'évaluer les différentes motivations du candidat, ses disponibilités, sa connaissance du spectacle vivant et du répertoire.

Durée de la formation en CPES : 2 ans - 16h à 18h / semaine

IMPORTANT

- Les scènes présentées doivent durer 3 minutes maximum. Les scènes travaillées en 2024 /2025 dans le cadre de concours relevant de l'enseignement supérieur ne pourront pas être présentées lors de l'examen.
- Eventuellement, un travail complémentaire pourra être demandé au candidat à l'issue de la présentation des scènes au jury : improvisation, nouvelle orientation de travail sur la base de la scène déjà présentée, lecture à vue, etc...

L'ensemble de l'épreuve d'admission en CPES ne pourra excéder 30 mn au total.